



Absence de réponse de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) à une demande faisant état de préoccupations quant à la manière dont l'Agence applique des restrictions à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Affaire ouverte

Affaire 1071/2022/EIS - **Ouvert le** 20/06/2022 - **Décision le** 15/09/2022 - **Institution concernée** Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne |